

# Prix des Innovateurs

*Les chercheuses et les chercheurs qui font la médecine de demain*

## APPEL A CANDIDATURES 2026

**Pourquoi ?** Pour mettre à l'honneur et encourager **toutes et tous les scientifiques**, et notamment les plus jeunes, à s'engager dans la valorisation et le transfert des résultats de leur recherche dont l'impact médical et sociétal est remarquable.

**Pour quoi ?** Pour récompenser, avec un prix de **50 000€** et deux prix de **25 000€**, trois chercheuses et chercheurs dont les travaux ont permis l'émergence d'une innovation majeure en santé.

**Pour qui ?** Pour des chercheuses, chercheurs, cliniciennes, cliniciens et ingénieurs de **moins de 45 ans** menant ses travaux en Île-de-France. Chaque prix est composé d'une gratification personnelle ainsi que d'un budget complémentaire, mis à la disposition de son équipe pour contribuer au succès de leur innovation.

**Comment candidater ?** via la plateforme <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

### CALENDRIER

Lancement de l'appel à candidatures

Vendredi 13 février 2026

Date limite de dépôt des dossiers

Mercredi 20 mai 2026 à 17h00

Sélection

Juin 2026

Vote des élus

Septembre 2026

Remise des prix

Novembre 2026 (sous réserve)

### CONTACTS

Pour tout renseignement relatif à cet appel à candidatures, merci d'envoyer un courriel à :

[transferttechno@iledefrance.fr](mailto:transferttechno@iledefrance.fr)

### PREAMBULE

Comptant de nombreux établissements scientifiques publics et privés de premier plan, l'Île-de-France est le terrain de nombreuses avancées en innovations médicales.

Avec la **7<sup>ème</sup> édition du Prix des Innovateurs**, la Région Ile-de-France met à l'honneur l'excellence scientifique, technologique et thérapeutique et vise à récompenser les chercheuses et chercheurs, les cliniciennes et cliniciens, les ingénieurs et leurs équipes pour leurs travaux qui ont aboutis à des innovations dont l'impact médical et sociétal est exceptionnel.

Le prix des Innovateurs est un levier de reconnaissance pour les lauréats, favorisant l'obtention d'autres récompenses prestigieuses, et l'accès à des investissements, des subventions et d'autres formes de financements pour le développement de leurs travaux et de leur entreprise.

Ainsi, 15 start-ups fondées par les lauréats précédents ont vu le jour et ont levé près de 70 M€ depuis la création du Prix. Ces start-ups ont gagné en visibilité en figurant dans des classements de journaux économiques, en recevant des prix nationaux et internationaux, ou en obtenant des distinctions européennes. Elles se sont intégrées dans l'écosystème de l'innovation francilien et ont noué des collaborations hospitalières et industrielles.

## 1. OBJECTIFS

Le Prix des Innovateurs organisé par la Région Île-de-France a vocation à :

- Contribuer à la reconnaissance d'une chercheuse, chercheur, clinicienne, clinicien, ingénieur menant des recherches dans le secteur de la santé,
- Encourager la création de spin-off de laboratoires académiques en garantissant les meilleures conditions d'essaimage notamment par l'acquisition des compétences requises par l'ensemble des membres de l'équipe,
- Inciter les chercheuses et chercheurs à se lancer dans l'entrepreneuriat
- Renforcer l'attractivité de la Région Ile-de-France en facilitant la solidité collective des équipes en place ou en attirant de nouveaux talents sur le territoire régional,

## 2. ELIGIBILITE

### 2.1. La candidate/le candidat et l'équipe de recherche

Les candidates et candidats doivent être rattachés à un **établissement public ou privé à but non lucratif** localisés **en Île-de France**.

Leurs travaux ont contribué, contribuent ou visent à permettre l'introduction sur le marché d'innovations en santé remarquables par leur nature, ou impacts.

Le candidat ou la candidate **sera âgé(e) au plus de 45 ans au 31 décembre 2026**.

Cet âge limite peut être exceptionnellement prolongée en cas de congés de maternité ; une prolongation de 12 mois pour chaque enfant est accordée. Les justificatifs seront à fournir lors de la soumission du projet.

### 2.2. Domaines et thématiques cibles

L'ensemble des champs scientifiques et technologiques en santé (médicament, medtech, biotech, e-santé, biothérapies...) seront considérés.

### 2.3. Prix et attribution des prix

- **Un prix de 50 000€**, réparti en un montant de 10 000€ accordé directement au chercheur, les 40 000€ additionnels venant contribuer à la réussite collective du projet de l'équipe de recherche du lauréat ;
- **Deux prix de 25 000€** chacun, répartis en un montant de 5 000€ accordés directement au chercheur, les 20 000€ additionnels venant contribuer à la réussite collective du projet de l'équipe de recherche du chercheur.

Les montants accordés au développement du projet seront affectés à l'établissement de rattachement de l'équipe de recherche du lauréat et seront réservés à des objectifs collectifs, comme par exemple, des projets de formation à l'entrepreneuriat et au transfert de technologie, à des besoins de développement, de maturation ou autre besoin prédéfini par le candidat.

Cette subvention devra être utilisée dans les 18 mois maximum suivant l'attribution du prix.

### **3. CRITERES D'ATTRIBUTION**

La sélection des lauréats se fait sur la base des critères suivants :

- Les qualités scientifiques, médicales, sociétales et économiques présumées ou démontrées pour les applications envisagées ou réalisées à partir des résultats de recherche,
- Le degré d'innovation de la découverte,
- Son impact médical, économique, sociétal ou encore de santé publique,
- La qualité de la production scientifique du candidat et sa reconnaissance nationale et internationale,
- La stratégie de valorisation des résultats de la recherche,
- Ses perspectives innovantes,
- La justification d'utilisation des fonds pour le développement du projet

### **4. PROCEDURE**

**Tout dossier incomplet sera considéré comme éligible.**

1. Le dossier doit être déposé sur la plateforme <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>
2. Les dossiers sont évalués puis sélectionnés par un **comité pluridisciplinaire**, présidé par un membre du Conseil Scientifique Régional (CSR) et composé de professionnels du transfert de technologie. Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une commission permanente du conseil régional d'Île-de-France.
3. Après délibération de la commission permanente validant les lauréats des trois prix, des conventions établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale seront signées entre le candidat bénéficiaire du prix, son établissement de rattachement et la Région.

### **5. DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Le dossier pour l'appel à candidatures « Prix des Innovateurs – Appel à candidatures 2026 » est déposé par le responsable de l'établissement de rattachement du chercheur/chercheuse candidat.**

Les modèles des documents à joindre au dossier sont disponibles sur <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> ou le site de l'appel à candidatures.

Les éléments suivants devront être joints :

- Un formulaire de candidature en format word permettant de comprendre en quoi le candidat répond aux critères de sélection de l'appel à candidatures et décrivant :
  - La découverte ou invention majeure issue des travaux de recherche et ayant conduit à la mise sur le marché ou valorisation d'une innovation remarquable en santé ;
  - La mise en perspective de l'impact économique, sociétal ou encore de santé publique porté par les travaux et/ou l'innovation ;
  - Les informations principales sur le candidat et son équipe ;
  - La liste des publications ou brevets du candidat et de son équipe, en relation avec l'invention ;
  - Les distinctions et prix déjà obtenus en relation avec l'invention / innovation.
- En annexe :
  - Un courrier de soutien de l'établissement de rattachement au dépôt de dossier de candidature ;
  - RIB du chercheur ;
  - La Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dûment signée par le ou la représentant légal de l'établissement (uniquement pour les établissements privés) ;
  - Le CV du candidat/candidate (2 pages max) ;
  - L'attestation de récupération ou de non-récupération de la TVA ;
  - Les justificatifs de congé maternité (le cas échéant)

## 6. LAUREATS 2020-2025

### Lauréats 2020



Amanda Silva Brun



Alexandre Loupy



Raphaël Rodriguez

### Lauréats 2021



Céline Vallot



Deniz Dalkara



Matthieu Pernot

### Lauréats 2022



Kate Grieve



Jean-Baptiste Masson



Abdou-Rachid Thiam

### Lauréats 2023



Annarita Miccio

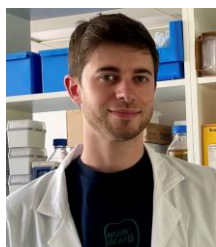


Olivier Couture



Julien Nicolas

### Lauréats 2024



Vincent Libis



Olivier Thouvenin



Raphaël Ceccaldi

### Lauréats 2025



Brice Bathellier



Thierry Dufour



Caterina Casari